



Crise économique et relations sociales Enjeux immédiats et perspectives à long terme

4 mai 2012

INTRODUCTION

Les résultats des élections présidentielles ouvrent en France des perspectives nouvelles au moment où, en Europe, la seconde vague de la crise économique exigerait des options novatrices et difficiles. Dès maintenant, le Président de la République et son gouvernement définissent les premières mesures en application d'un calendrier annoncé. Au cours de l'été, la « grande conférence économique et sociale » établira un agenda pour la durée du quinquennat. C'est le rôle de *Lasaire* que de contribuer à alimenter un débat qui va passer de l'affrontement des programmes à la mise en œuvre des politiques.

Il serait vain de chercher à couvrir l'ensemble des problèmes actuels. Le choix retenu ici a été de privilégier quelques thèmes qu'il apparaît urgent de traiter et qui tous impliquent d'articuler les mécanismes de la régulation économique et ceux du dialogue social. Les quatre notes de travail dont nous entamons la publication constituent la première étape de cette démarche.

1. Les réformes du marché du travail

Sous la pression des marchés financiers et de la troïka, des réformes dites « structurelles » du marché du travail, particulièrement brutales, sont en cours de mise en œuvre dans les quatre pays de l'Europe du Sud. Constituent-elles des variantes locales d'un modèle que l'Union européenne se proposerait de généraliser ainsi que peut le laisser supposer une Communication récente de la Commission ?

2. Salaires et crise

Alors que la dégradation de la conjoncture économique en Europe risque d'être amplifiée par la conjonction des programmes nationaux d'austérité, comment faire des salaires l'un des socles d'une politique de réamorçage de la croissance ? Comment, dans ce but, rendre complémentaires des dynamiques nationales aujourd'hui dispersées ? Pour assurer la croissance de la masse salariale, quel est l'équilibre souhaitable entre l'augmentation de l'emploi salarié et celle du salaire unitaire ?

3. Les accords compétitivité – emploi

Les négociations interprofessionnelles reprennent le 16 mai alors que les syndicats sont jusqu'ici apparus divisés quant au principe, à la nature et au contenu d'un éventuel accord. François Hollande a, à la fois, réaffirmé sa fermeté sur la durée légale du travail et sa volonté de respecter les accords conclus par les « partenaires sociaux ». Quelles sont, dans ce nouveau contexte, les perspectives d'aboutissement de la négociation et de sa transposition législative ?

4. Restructurations et reconversions

Il semble acquis que le champ des accords compétitivité-emploi est désormais limité au traitement de difficultés exceptionnelles et transitoires. Dès lors, reste entière la question d'une gestion positive des restructurations. Au-delà des exigences immédiates, liées au risque de multiplication des plans de sauvegarde de l'emploi, il faut définir une politique à moyen et long terme qui écarte le seul recours aux mesures d'accompagnement social pour privilégier les aides à la reconversion. Comment articuler, dans cette perspective, les politiques de formation, les politiques industrielles et les politiques territoriales ?